

Caisse de pension Rapport abrégé 2018



ca

Table des matières

Avant-propos du président.	3
Conseil de fondation, Commission des placements et Comité du droit de vote.	4
Décisions importantes	4
Nouvelle réglementation du capital-décès	5
Maintien des droits acquis pour les bénéficiaires de prime.	5
Réduction des cotisations de risque	5
Règlements.	5
Poursuite de la baisse du taux de conversion dès le 1 ^{er} janvier 2017 et mesures d'accompagnement.	5
Placements de fortune	6
Placements de la fortune par catégorie	6
Performance en pour cent	7
Situation financière de la Caisse de pension	7
Bilan.	7
Compte d'exploitation	8
Degré de couverture	9
Evolution du degré de couverture en pour cent	9
Statistiques	9
Assurés actifs par employeur	9
Evolution du nombre d'assurés (actifs)	10
Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs	10
Evolution du nombre de rentiers	11
Types de retraite.	11
Augmentation des rentes / Versement d'un montant unique.	11
Structure d'âge des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2018 (sans les rentes-pont)	12
Secrétariat	12
Equipe.	12
Administration et exploitation.	12
Aperçu des relations d'affaires	13



Avant-propos du président

Chers assurés,

2018 n'a pas été une bonne année pour les caisses de pension suisses. Selon les données publiées par le moniteur des caisses de pension Swisscanto, les institutions de prévoyance ont subi des pertes sur placements à hauteur d'environ 4% en moyenne. Les marchés de placement ont connu une évolution majoritairement négative, seuls l'immobilier suisse et les obligations suisses ont affiché une performance positive. Le moins bon résultat a été réalisé par les actions. Au cours de cette année difficile en matière de placements, la caisse de pension a enregistré une performance négative de -3,28% (benchmark -3,10%). Le degré de couverture est passé de 110,2% à 105,4%. En revanche, de nombreux placements ont pu être revalorisés au cours des premiers mois de 2019.

La Caisse de pension investit « passivement » la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à quelque 1,7 milliard de francs. Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations et de ne s'engager et se retirer (acheter et vendre des titres) qu'à certains moments. Elle ne souhaite pas dépasser le rendement d'un indice de référence, mais le reproduire en minimisant les coûts. Les principales catégories de stratégie de placement sont les actions (32%), les emprunts (38%) et les immeubles (29%).

L'abaissement graduel du taux de conversion est toujours en cours et se prolongera jusqu'en 2020. En parallèle, des mesures de compensation sont appliquées afin d'atténuer la baisse du taux de conversion. Les assurés ayants droit ont ainsi touché, entre 2017 et 2019 (au 1.1. de chaque année), un montant total de 58 millions de francs sous forme de bonification individuelle. Une autre bonification est prévue au 1.1.2020.

Grâce à la bonne situation financière, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer à hauteur de 0,75%

les avoirs d'épargne des assurés actifs. À charge de la provision constituée par le passé afin d'atténuer la baisse du taux de conversion, une rémunération supplémentaire des capitaux d'épargne à hauteur de 1,25% a été décidée, ce qui donne un taux d'intérêt total de 2%. Au vu de l'absence de renchérissement prévue par l'indice des prix à la consommation, les rentes en cours n'ont pas été augmentées.

Grâce à l'évolution favorable de la sinistralité, la cotisation de risque pour garantir les prestations d'invalidité et de survivants a pu être abaissée d'un demi pour cent supplémentaire à partir de janvier 2019. Les prestations en cas de décès ont également été améliorées : les rachats personnels dans la Caisse de pension sont désormais protégés en cas de décès avant la retraite, de sorte à ce qu'ils soient versés aux survivants sous forme de capital-décès.

Daniel Manser a été élu au Conseil de fondation à titre de nouveau représentant des employeurs. Daniel remplace Erich Thibaut, que je tiens à remercier chaleureusement pour son engagement en faveur de la Caisse de pension.

En 2018, le Secrétariat de la Caisse de pension a connu un certain nombre de changements de personnel. Outre le nouveau gérant, Christian Grossi, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées. De plus, depuis le 1.1.2018, la Caisse de pension dispose d'un nouveau logiciel de caisse de pension, doté d'une interface avec le nouveau système de comptabilité salariale de Tamedia.

Je remercie toutes les personnes impliquées pour leur engagement au cours de l'exercice 2018.

Sandro Macciachini

Caisse de pension de Tamedia SA
Président du Conseil de fondation

Conseil de fondation, Commission des placements et Comité du droit de vote

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pension de Tamedia SA. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens pour leur réalisation. Les compétences et responsabilités du Conseil de fondation et de la Commission des placements ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale sont réglées dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements qui peuvent être consultés à l'adresse www.tamedia.ch. Le Conseil de fondation et la Commission des placements font appel à des experts externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de trois ans. Le Conseil de fondation se compose de cinq représentants de l'employeur (RE), de cinq représentants des salariés (RS), d'un représentant des rentiers (RR) ainsi que d'un assesseur avec voix consultative.

Début 2018, les élections de renouvellement des représentants des salariés ont eu lieu. Emmanuel Marendaz a été nouvellement élu au Conseil de fondation. Laurent Aubert et Pascal Wittwer ne se sont pas présentés aux élections et ont démissionné du Conseil de fondation.

Au vu de la réduction préalablement décidée au niveau de la représentation des employeurs, Hermann Walser a été élu comme assesseur avec voix consultative.

En vertu du principe d'alternance, le mandat de président du Conseil de fondation pour la période 2018-2020 passe aux représentants des employeurs. Sandro Macciachini occupera le poste de président pour les trois prochaines années, Konrad Oetiker celui de vice-président. La composition du Conseil de fondation pour l'exercice 2018 et l'appartenance de certains de ses membres à la Commission des placements et au Comité du droit de vote figurent sur l'aperçu qui suit.

MEMBRES	FONCTION	DURÉE DU MANDAT	REPRÉSENTATION E/S	
Sandro Macciachini ¹	Président	2018 - 2020	AG	
Serge Reymond		2018 - 2020	AG	
Andreas Schaffner		2018 - 2020	AG	
Peter Mantsch		2018 - 2020	AG	
Eric Thibaut		2015 - 2018	AG	
Dr. Hermann Walser		jusqu'au 07.05.2018	AG	
Konrad Oetiker ¹		Vice-président	2018 - 2020	AN
Thomas Hengartner ⁴			2018 - 2020	AN
Janine Hosp			2018 - 2020	AN
Stefan Schnyder ⁴			2018 - 2020	AN
Emmanuel Marendaz	2018 - 2020		AN	
Ernst Brupbacher ²		2018 - 2020		
Dr. Hermann Walser ³		dès le 08.05.2018		

¹) Membre de la Commission des placements, ²) Représentant des rentiers sans droit de vote, ³) Assesseur avec voix consultative,

⁴) Membre du Comité du droit de vote

La Commission des placements est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement. Durant l'exercice sous revue, le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises et la Commission des placements à cinq reprises.

Le Comité du droit de vote, composé de membres du Conseil de fondation de la Caisse de pension Tamedia et de membres de la rédaction des publications Tamedia, exerce le droit de vote attaché aux actions

des cinquante plus grandes entreprises cotées en Suisse. En 2018, le Comité du droit de vote s'est prononcé contre près d'un sixième des objets inscrits à l'ordre du jour – en mandatant à cet effet le représentant indépendant. Les refus portaient essentiellement sur les décisions de rémunération ainsi que sur l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'administration ou de l'organe de révision. D'autres informations se trouvent sur Intranet ou sur www.tamedia.ch.

Décisions importantes

Durant l'exercice 2018, le Conseil de fondation a pris les décisions importantes suivantes :



Nouvelle réglementation du capital-décès

Désormais, en cas de décès, les ayants droit toucheront au moins les versements uniques facultatifs versés (rachats dans la caisse de pension) sous forme de capital-décès.

Maintien des droits acquis pour les bénéficiaires de prime

Pour les assurés qui perçoivent une prime pour la première fois en 2019 et voient ainsi leur salaire fixe diminuer à partir du 1^{er} janvier 2019, le maintien des droits acquis s'applique pour 2019.

Réduction des cotisations de risque

Après la baisse de 1% déjà effectuée en 2018, les cotisations de risque des assurés et de l'entreprise ont encore été réduites de 0,5% (à raison de 0,25% chacune) à compter du 1.1.2019.

Règlements

Au cours de l'exercice 2018, les règlements suivants étaient en vigueur.

DÉSIGNATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS	VALABLE À PARTIR DU
Acte de fondation	14.02.2018
Règlement de prévoyance y c. les dispositions sur la liquidation partielle	01.01.2018
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	12.12.2017
Règlement sur les placements	28.09.2015
Règlement d'organisation	12.12.2017
Règlement sur l'exercice des droits des actionnaires	24.10.2014
Règlement d'élection	12.12.2017

Les règlements peuvent être consultés sur Intranet sous « Services centraux → Caisse de pension » et sur Internet à l'adresse www.tamedia.ch sous « Carrière > Pension ».

Poursuite de la baisse du taux de conversion dès le 1^{er} janvier 2017 et mesures d'accompagnement

En raison de la réduction du taux d'intérêt technique à 1,5 %, le taux de conversion sera graduellement réduit de 5,28 % à 4,6 % d'ici 2020.

ÂGE DE LA RETRAITE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
64	4,81 %	4,64 %	4,47 %	4,45 %	4,44 %	4,43 %
65	4,95 %	4,77 %	4,60 %	4,59 %	4,58 %	4,56 %

Pour toutes les années de départ à la retraite au-delà de cet horizon, les taux de conversion seront fixés en fonction des dernières données relatives à la prévision de l'espérance de vie. Suite à la réduction des taux de conversion, les rentes de vieillesse futures seront moins élevées que jusqu'à présent. Toutes les rentes de vieillesse et de survivants déjà en cours demeurent inchangées.

Afin d'atténuer la baisse des rentes de vieillesse futures, tous les assurés actifs toucheront une bonification unique sur leur capital de prévoyance individuel selon le tableau qui suit :

ÂGE	1 ^{er} JANVIER 2019	1 ^{er} JANVIER 2020
25-55	0,50 %	0,50 %
56	0,60 %	0,60 %
57	0,70 %	0,70 %
58	0,80 %	0,80 %
59	0,90 %	0,90 %
60	1,00 %	1,00 %
61	1,10 %	1,10 %
62	1,20 %	1,20 %
63	1,30 %	1,30 %
64	1,40 %	1,40 %
65	1,50 %	1,50 %

Tous les assurés actifs de la Caisse de pension de Tamedia SA toucheront cette bonification au 31 décembre 2017 à 2019, pour autant qu'ils soient encore assurés à titre actif au sein de la Caisse de pension de Tamedia SA au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Placements de fortune

Durant l'exercice 2018, la Caisse de pension de Tamedia SA a réalisé une performance de placements nette de -3,29% (année précédente 8,52%). La valeur moyenne du taux de rendement se situe à -4 % selon l'étude Swisscanto sur les caisses de pension.

Les marchés de placement ont connu une évolution majoritairement négative, seuls l'immobilier suisse et les obligations suisses affichent une performance positive. Le moins bon résultat a été réalisé par les actions.

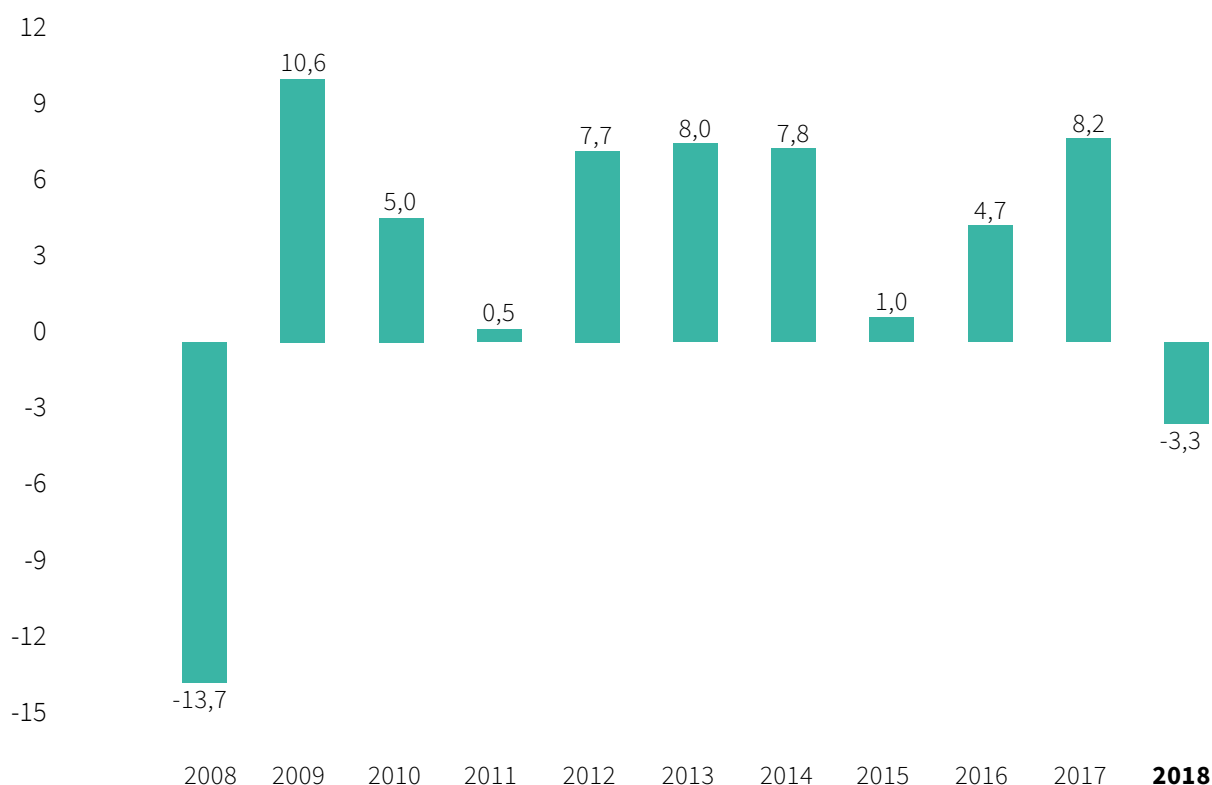
Avec 0,26%, les frais de gestion de la fortune se situent en-dessous de la moyenne de 0,43% (source : Peer Group PPCmetrics) et le taux de transparence en matière de frais est de 100%. Le « taux de transparence en matière de frais » renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation.

La Commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

Placements de la fortune par catégorie

CATÉGORIE	2018	2018	2017	2017
	EN MIO. CHF 1706,7 CHF	EN POURCENT 100 %	EN MIO. CHF 1806,6 CHF	EN POURCENT 100 %
Liquidité	5,4	0,32	6,9	0,40
Obligations en CHF (en Suisse et à l'étranger)	342,2	20,05	342,7	19,00
Obligations en monnaies étrangères	265,8	15,57	276,5	15,30
Actions Suisse	159,8	9,36	178,9	9,90
Actions Etranger	308,4	18,07	372,1	20,60
Actions Marchés émergents	52,8	3,09	64,8	3,60
Immeubles en Suisse	439,8	25,77	427,3	23,70
Immeubles à l'étranger	99,4	5,82	100,9	5,60
Placements alternatifs	33,1	1,94	36,5	2,00

Performance en pour cent



Situation financière de la Caisse de pension

Bilan au

31. 12. 2018 31. 12. 2017

ACTIFS	EN MIO. CHF	EN MIO. CHF
Placements de fortune	1706,4	1806,4
Liquidités et créances sur le marché monétaire	5,2	6,8
Créances	3,4	2,5
Obligations	604,6	616,6
Actions	521,0	615,8
Immeubles	539,1	528,2
Placements alternatifs	33,1	36,5
Actifs de régularisation	0,3	0,2
Total actifs	1706,7	1806,6

PASSIFS	IN MIO. CHF	IN MIO. CHF
Dettes et passifs de régularisation	51,9	45,5
Réserves de cotisations de l'employeur et fonds	4,2	4,3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1566,6	1594,7
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentiers	1481,5	1492,4
Provisions techniques	85,1	102,3
Réserve de fluctuation de valeur	84,0	162,1
Capital de la fondation, fonds libres	0,0	0,0
Total passifs	1706,7	1806,6

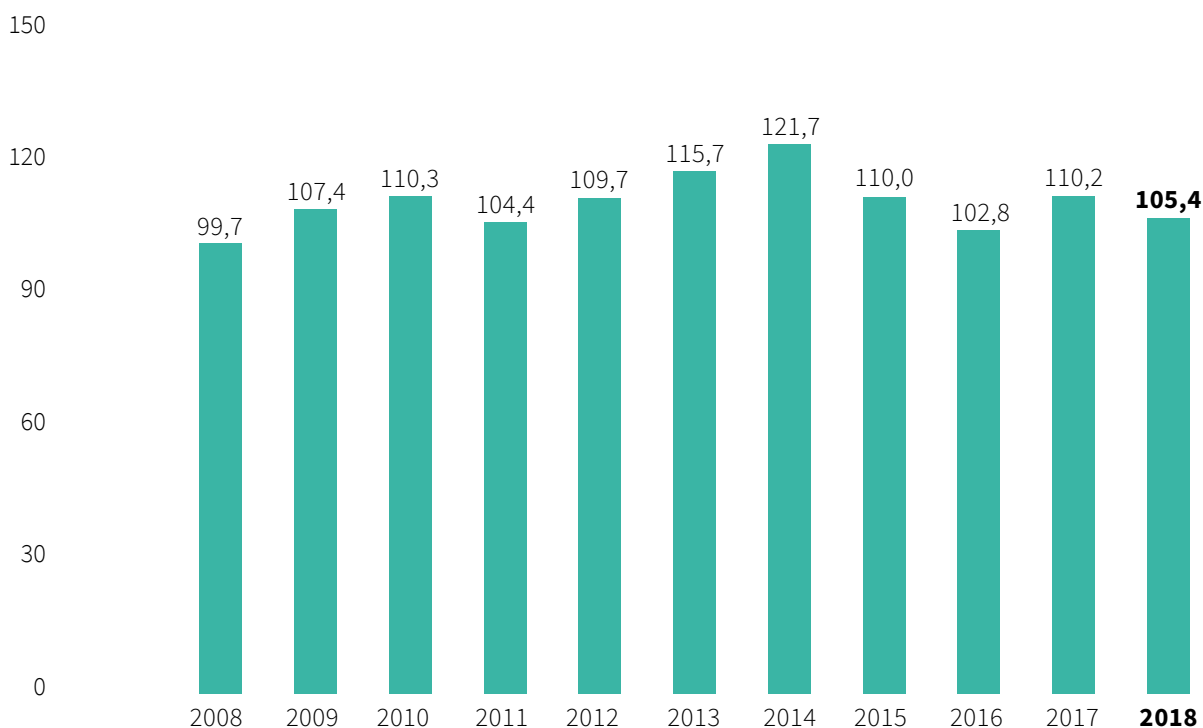


Compte d'exploitation	2018	2017
	EN MIO. CHF	EN MIO. CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	40,6	41,5
Prestations d'entrée	34,5	19,9
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	75,1	61,4
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-71,0	-71,8
Prestations extraréglementaires	-0,5	-0,7
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-51,6	-35,2
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-123,1	-107,7
Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	28,2	24,2
Produits des prestations d'assurance	0,0	0,0
Cotisations au fonds de garanties	-0,1	-0,1
Résultat net de l'activité d'assurance	-19,9	-22,2
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	0,0	0,0
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0,1	-0,1
Intérêts des prêts et comptes courants	1,1	-2,4
Produits des obligations	-7,0	9,0
Produits des actions	-59,2	112,6
Produits des immeubles (y c. charges administratives) et hypothèques	13,5	31,8
Produits des placements alternatifs	-0,9	-5,2
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	0,0	0,0
Charges de gestion de fortune	-4,5	-4,7
Résultat net des placements de fortune	-57,1	141,0
Dissolution provisions non-techniques et fonds	0,1	0,2
Autres produits	0,0	0,0
Charges administratives	-1,1	-1,3
Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-78,0	117,7
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	78,0	-117,7
Excédent de produits	0,0	0,0

Degré de couverture

La réduction de 4,8 pour cent du degré de couverture, qui passe de 110,2 à 105,4%, est principalement due à la performance de placement négative.

Evolution du degré de couverture en pour cent



Le degré de couverture donne une image de la santé financière de la Caisse de pension. Il correspond au rapport entre les actifs disponibles et les capitaux de prévoyance et provisions techniques.

Statistiques

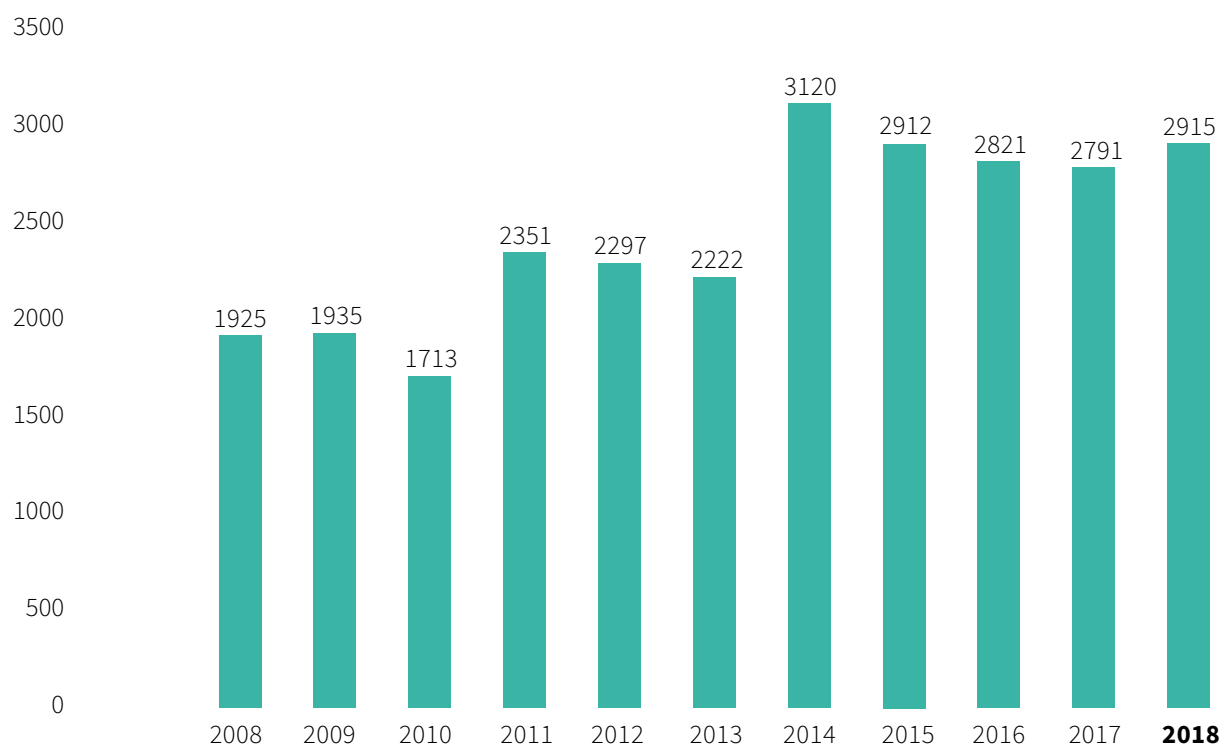
Assurés actifs par employeur

31. 12. 2018 31. 12. 2017

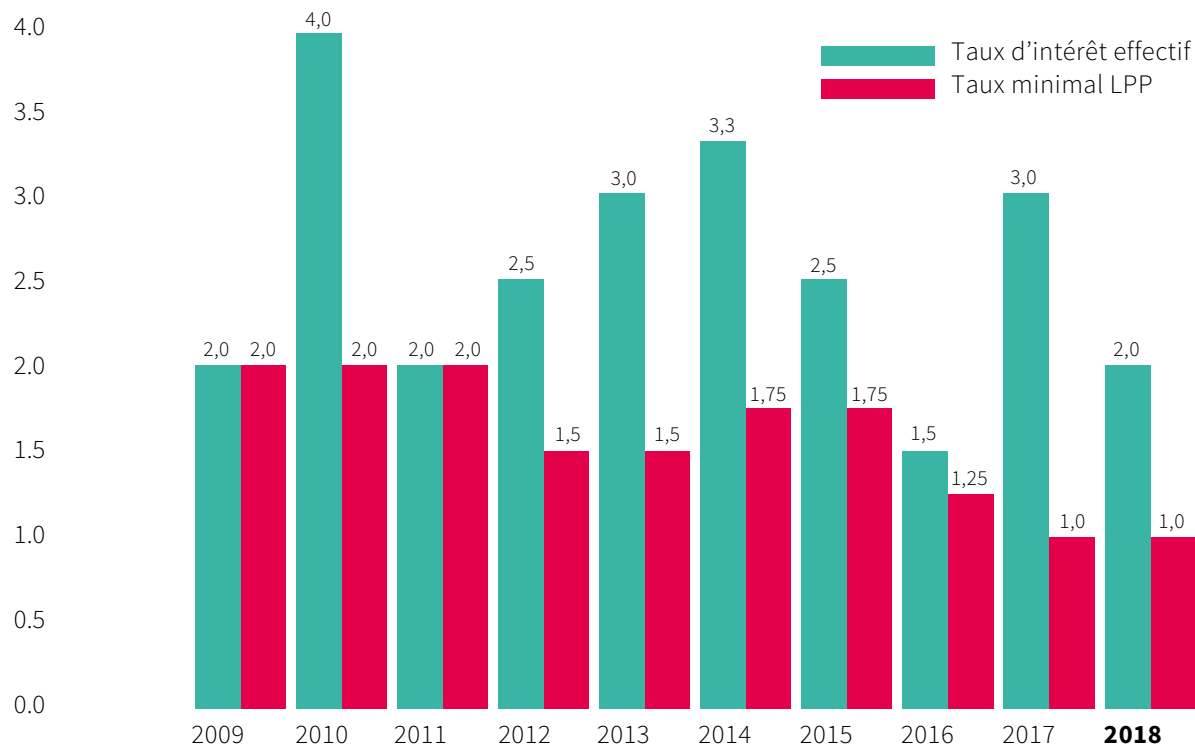
EMPLOYEURS AFFILIÉS	NOMBRE D'ACTIFS	NOMBRE D'ACTIFS
Société fondatrice Tamedia SA	1545	1531
Employeurs affiliés:		
Autoricardo AG	28	–
Berner Oberland Medien AG	21	21
CIL Centre d'Impression Lausanne SA	154	163
Doodle AG	24	–
DZB Druckzentrum Bern AG	79	79
DZB Druckzentrum Zürich AG	195	194
Olmero AG	22	–
Ricardo	102	–
Tamedia Espace AG	242	298
Schaer Thun AG	3	4
Starticket AG	52	–
Tagblatt der Stadt Zürich	8	8
Tamedia Publications Romandes SA	318	370
Verlag Finanz und Wirtschaft AG	77	76
Zürcher Regionalzeitungen AG	38	47
Assurés sans employeur	7	–
Total	2915	2791



Evolution du nombre d'assurés (actifs)

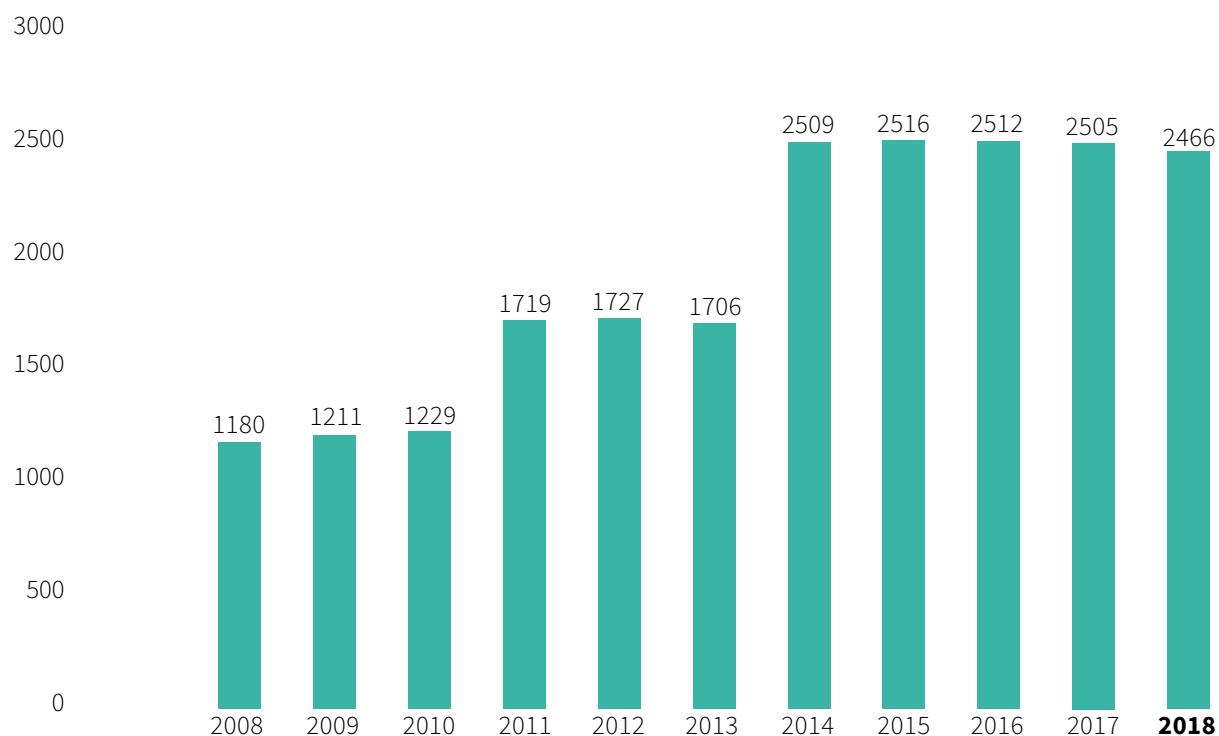


Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs





Evolution du nombre de rentiers



Types de retraite

Répartition des types de retraites entre hommes et femmes :

NOMBRE AU 31 DÉCEMBRE	HOMMES	FEMMES	2018 TOTAL	2017 TOTAL
Bénéficiaires de rentes vieillesse	1159	558	1717	1749
Rentes invalidité	85	55	140	137
Rentes de conjoint	34	504	538	540
Rentes enfants			71	79
Total	1278	1117	2466	2505

Augmentation des rentes / Versement d'un montant unique

Le Conseil de fondation décide chaque année d'une éventuelle augmentation des rentes en fonction de la situation financière de la Caisse de pension. La dernière augmentation des rentes, à hauteur de 1,5 %, remonte au 1^{er} janvier 2002. Depuis, elles n'ont plus pu être adaptées car la Caisse de pension de Tamedia SA ne disposait pas de fonds libres ou dans une moindre mesure seulement. Il convient toutefois de relever que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est rémunéré chaque année. Depuis la fin 2016, la rémunération s'élève à 1,5%, alors qu'elle était encore de 2,5% en 2015.

Structure d'âge des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2018 (sans les rentes-pont)

STRUCTURE D'ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTE	2018	2017
0-25	71	77
26-59	103	116
60-64	124	126
65-69	379	409
70-74	484	509
75-79	549	529
80-84	354	348
85-89	247	242
90-94	112	106
95-99	38	40
100-	5	3
	2466	2505

Secrétariat

Le Secrétariat est responsable de l'administration de la Caisse de pension et de l'établissement des comptes annuels.

Equipe

Christian Grossi
Astrid Rohner
Carmen Heri
Silven Rutishauser
Aurelia Hanna

Gérant
Comptabilité
Administration technique
Administration technique
Administration technique

Administration et exploitation

Le Secrétariat de la Caisse de pension traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pension de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des charges administratives.

Le total des charges administratives s'élève à 1,1 million CHF (année précédente : 1,3 million CHF). Si l'on répartit ce montant sur le nombre d'assurés actifs et de rentiers, soit 5'381 au total (année précédente : 5'296), cela représente des charges administratives de CHF 206 par personne (année précédente : CHF 245). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des coûts des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à CHF 341 pour l'année 2017 (année précédente : CHF 337).

Aperçu des relations d'affaires

Direction, experts, organe de révision, autorité de surveillance, gestion de fortune, conseil indépendant en matière de patrimoine

Gérant	Martin Hammele (jusqu'au 30 septembre 2018) Christian Grossi (dès le 1 ^{er} novembre 2018)
Experts en matière de prévoyance professionnelle	Libera AG, Stockerstrasse 34, 8022 Zürich Kate Kristovic – Expert
Organe de révision	KPMG AG, Badenerstrasse 172, 8036 Zürich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)
Comptabilité des titres & Custody	Credit Suisse AG, Zürich
Conseiller en placement de fortune	PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8004 Zürich Stephan Skaanes – Associé

Catégorie de placement au 31 décembre 2018

Obligations

Obligations en CHF (Suisse et étranger)	UBS
Obligations en monnaies étrangères (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations de société globales CHF (couvertes contre les risques de change)	UBS
Obligations Marchés émergents	Aberdeen Global

Actions

Actions Suisse	Credit Suisse
Actions Monde (non couvertes contre les risques de change)	Credit Suisse
Actions Monde (couvertes contre les risques de change)	Credit Suisse
Actions Small Caps	Invesco
Actions Marchés émergents	UBS

Placements alternatifs

Private Equity	Renaissance PME
Hedge Fund	AIG
Insured Linked Securities	Credit Suisse

Immeubles en Suisse

Divers fonds immobiliers en Suisse	Assetimmo
Divers fonds immobiliers en Suisse	Swiss Life
Divers fonds immobiliers en Suisse	Credit Suisse Anlagestiftung
Divers fonds immobiliers en Suisse PK	Credit Suisse
Divers fonds immobiliers en Suisse	UBS Anlagestiftung

Immeubles à l'étranger

Immeubles à l'étranger	Credit Suisse
------------------------	---------------

Dépositaires au 31 décembre 2018

Credit Suisse AG, Zürich